CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 31

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU VAL-DE-MARNE POUR L'ACCUEIL DE LOISIR OUDINOT AU TITRE DES FONDS LOCAUX AU PROFIT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE OU DE LA JEUNESSE

PREAMBULE - Monsieur Olivier LAVIGNE, 3ème Adjoint au maire délégué "vie scolaire et périscolaire"

Mes chers collègues,

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val-de-Marne est partenaire de la commune depuis plusieurs années. Elle apporte son concours au développement des équipements et des services de proximité portant sur l'accueil des enfants (0-17 ans).

La commune souhaite aménager un nouvel espace principalement dédié aux activités de l'accueil de

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

loisirs, afin d'améliorer la qualité de service proposé à la communauté éducative du site élémentaire Oudinot. Ce nouvel espace est situé au rez-de-chaussée de l'école élémentaire Polangis.

L'objectif de ce projet d'aménagement en mobilier est d'améliorer et de développer les services proposés aux enfants et aux familles.

Dans ce cadre, la CAF du Val-de-Marne prévoit un soutien financier à hauteur de 87% calculé sur le coût prévisionnel HT du programme retenu.

Le coût du programme est évalué à 11 174,21 euros HT, soit 14 666,89 euros TTC, pour une aide accordée de 2 435 euros sur les fonds locaux de la CAF et de 7 305 euros sur les fonds d'aide à l'investissement Accueil de Loisirs sans Hébergement de la CAF pour un montant total de subvention de 9 740 euros.

Afin de bénéficier de cette subvention, il convient de conclure une convention avec la CAF du Val-de-Marne.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention d'objectifs et de financement n°202600015 conclue avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour l'accueil de loisir Oudinot au titre des fonds locaux au profit des structures d'accueil de l'enfance ou de la jeunesse, annexée à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Principaux documents de référence	• Convention d'objectifs et de financement n°202600015 conclue avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour l'accueil de loisir Oudinot au titre des fonds locaux au profit des structures d'accueil de l'enfance ou de la jeunesse ; • Fonds d'aide à l'investissement Accueil de Loisirs sans Hébergement n°202600015.

A reçu un avis favorable en commission enfance et jeunesse du 5 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1er : Approuve la convention d'objectifs et de financement n°202600015 conclue avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour l'accueil de loisir Oudinot au titre des fonds locaux au profit des structures d'accueil de l'enfance ou de la jeunesse.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL





261014_31

Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 A Joinville-le-Pont le

261014_31

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)